

Madame le Maire donne suite à la séance, à 21 heure 15.

Le procès verbal de la séance du conseil en date du 18 mai est lu est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1 – CONTOURNEMENT DE LA « RN42 »

Monsieur RUCKEBUSCH adjoint, rend compte de la réunion a laquelle il a participé à Pradelles, le 6 juin. Il informe du commencement des travaux selon le planning suivant :

- en Août, la Commission de remembrement commencera ses démarches sur le terrain ;
- les fouilles archéologiques se dérouleront dès novembre.
- le gros chantier devrait commencer début 2012, voir fin 2011 par la construction des ouvrages d'art (moyens d'accès aux travaux).

2 – CONCESSION CIMETIERE :

Madame le Maire présente la demande d'une concession au cimetière de 4 places, faite par Mr et Mme BOUVE- MANCHEZ Bernard, domiciliés à Saint Pol sur Mer mais natifs de Strazeele.

Après délibération, il leur est accordé une concession de 4 places au cimetière communal de Strazeele.

3 – INTERCOMMUNALITE :

Madame le Maire informe que dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, il y aura lieu de délibérer dans les 3 mois dès réception, sur le projet de schéma pour émettre un avis consultatif. Sans réponse, l'avis sera réputé favorable.

Cette démarche correspond à une consultation préalable à l'approbation du schéma départemental par le Préfet. Le Conseil Municipal devra se prononcer définitivement en 2012 sur le périmètre, après la publication préfectorale.

Madame le Maire rappelle que Monsieur le Préfet émet un projet de schéma qui présente l'adhésion de chaque Commune à un établissement de coopération intercommunal.

Au sein de la CRMF, La commune de STRAZEELE serait rattachée à l'EPCI de BAILLEUL.

PRADELLES ET BORRE seraient rattachées à HAZEBROUCK, ce qui semble leur convenir .

Quant aux autres communes, certaines souhaitent le rattachement à la Communauté de Communes Monts de Flandres, Plaine de la Lys (Bailleul) d'autres souhaitent une communauté beaucoup plus large englobant Bailleul, Steenvoorde et Hazebrouck.

Après délibération, se pose la question de connaître le nombre des délégués qui seraient désignés pour représenter chaque commune selon les établissements de coopération intercommunale afin d'assurer la représentation équitable dans les délibérations.

Aussi, madame le Maire invite les Membres du Conseil à réfléchir sur ce sujet afin de pouvoir émettre un avis, lors de la prochaine séance du Conseil.

4 – ARRETE SECHERESSE

Madame le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral en date du 14 juin qui informe du franchissement du seuil de vigilance en cas de sécheresse et qui prescrit les mesures de surveillance renforcée des usages de l'eau.

L'arrêté sera affiché jusqu'au 31 décembre 2011.

5 – FIXATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des entrées de la Commune sur les routes départementales, il y aurait lieu de redéfinir les limites de l'agglomération. Elle informe que ce travail a été fait en concertation avec, Mr NAYE des services de la DDTM de BAILLEUL.

Elle en présente le dossier qu'elle soumet à l'avis de l'Assemblée tel que :

« Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération de la Rue de la Gare(RD947), Route d'Hazebrouck (RD2642) et route de Strazeele /MERRIS (RD69)sont abrogées.

Les limites de l'agglomération de la Commune de STRAZEELE, Centre, secteur de la Gare, et entrée et sortie de Strazeele sur la Commune de Merris, au sens de l'article R 110-2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit dans le tableau suivant :

RD	Direction	Localisation	Indication panneau	PR
947	Centre de Strazeele	STRAZEELE	STRAZEELE	16+140
647	CAESTRE	STRAZEELE	STRAZEELE	16+140
947	Centre de Strazeele	STRAZEELE	STRAZEELE	15+075
947	La Gare de Strazeele	STRAZEELE	STRAZEELE	15+075
69	Centre de Strazeele	STRAZEELE	STRAZEELE	10+300
69	MERRIS	STRAZEELE	STRAZEELE	10+300
2642	Centre de Strazeele	STRAZEELE	STRAZEELE	0+030
2642	PRADELLES	STRAZEELE	STRAZEELE	0+030
947	La Gare	STRAZEELE	LA GARE Commune de Strazeele	14+530
947	STRAZEELE	MERRIS	LA GARE Commune de Merris	14+530
947	VIEUX BERQUIN	STRAZEELE	LA GARE Commune de Strazeele	13+720
947	LA GARE	MERRIS	LA GARE Commune de Merris	13+720

Après délibération l'Assemblée approuve à l'unanimité.

Madame le Maire précise que l'arrêté sera soumis à l'approbation de Mr le Préfet.

6 – STATIONNEMENT GENANT

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme CATRY qui expose à nouveau le problème des véhicules qui bloquent l'accès à sa propriété, bien qu'il existe une signalisation interdisant tout stationnement. Elle dit avoir épuisé tous ces recours pour éviter ce fait : intervention direct auprès des Contrevenants, des Ets BUCHERT, avis sur pare-brise...

Madame le Maire regrette qu'il faille faire un arrêté pour des faits qui sont réglementés par le code de la route.

7 – FETE COMMUNALE : DUCASSE 2011

Madame le Maire remercie les Membres du Foyer Rural et du Comité des Fêtes pour le dévouement opéré pour le bon déroulement de la ducasse.

Mr Castaneda, au nom du Foyer, regrette qu'aucune participation financière n'ait été acceptée du coté de l'Association de Parents d'élèves, pour aider au financement de la location pendant 3 jours de la structure gonflable, (vote contre à l'unanimité lors de la réunion des parents d'élèves). L'installation a été perçue très positivement par tous et les enfants des 4 classes ont pu en profiter en exclusivité toute la journée du vendredi, les samedi et dimanche étant destinés aux familles. Le but premier était de contenter les enfants, ce qui fut très réussi, avec le beau temps.

Mme HOUVENAEGHEL pose la question de savoir s'il y avait eu concertation entre le Foyer et les acteurs de l'école à ce sujet. La réponse est négative.

Madame le Maire, informe qu'à sa connaissance, des Communes n'accordent des subventions à leurs associations qu'à la condition que des actions soient réalisées en commun.

Elle invite Mr Castaneda, au nom du Foyer, à renouveler sa demande de participation pour l'année 2012.

Quant à cette année, Mme le Maire propose de procéder à un versement d'une subvention exceptionnelle de 350 euros pour pallier à la dépense supporté entièrement par le Foyer. Le montant sera pris sur le budget réservé à la création du Comité de Jumelage, dont la mise en place, beaucoup trop compliquée, ne se fera pas, le jumelage étant remplacé par un pacte d'amitié.

8 – CENTRE D EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE D HAZEBROUCK

Madame le Maire rappelle le projet de fermeture du Centre d'examen sur HAZEBROUCK pour la raison que les futurs conducteurs ne peuvent pas être apprécié sur leur conduite en milieu autoroutier. Elle rappelle les différentes interventions pour refuser cette décision.

Entre autre, celle de Mme Hostalier, Député, qui regrette que ce centre soit transféré sur Erquinghem-Lys car il pénalisera la population de notre territoire pour les points suivants :

- augmentation du coût du permis de conduire pour nos jeunes,
- les accidents les plus graves ne sont pas constatés sur les autoroutes mais sur le réseau urbain et suburbain, et mettant plus souvent en causes des 2 roues pour les cas mortels.

- mauvaises évaluations de la capacité à conduire par l'inspecteur, car secteurs inconnus pour le candidat.

Par contre, elle signale que l'aménagement de la RD642 en 2 fois 2 voies permettrait d'apporter cette expérience aux candidats.

Aussi, pour ces raisons, elle demande à ce que le centre sur Hazebrouck soit maintenu.

9 – « BEAUX DIMANCHES DU MONT NOIR » Spectacle du samedi en Flandre

Madame le Maire informe du déroulement de spectacles organisés par le Centre Socio-éducatif d'Hazebrouck chaque dimanche en juillet et août depuis 1999, et avec le succès rencontré depuis 2006, également le samedi.

Cette année, la Commune de STRAZEELE est sollicitée pour porter le projet en partenariat avec une Association assurant le relais local.

Le CSE assure l'accueil, l'organisation du spectacle, et la visite technique.
La Commune, lieu d'accueil, doit se charger

- d'assurer la mise à disposition du site, de locaux, et du mobilier nécessaires.
- de la distribution des divers documents.
- d'assurer la signalétique et le fléchage des lieux, le stationnement des acteurs et du public ;

Madame le Maire propose l'espace vert du coteau pour le déroulement d'un spectacle, le samedi soir 20 août 2011. En cas de mauvais temps, la manifestation se déroulera à la Salle des Fêtes. Une buvette peut être mise en place par la Commune.
Le Conseil approuve.

11 - PANNEAU PUBLICITAIRE :

Mr RUCKEBUSCH informe de la demande d'autorisation faite par Mr MULLER d'implanter un panneau publicitaire pour leur Société BUCHERT, face à la maison témoin PIRAINO, concurrent.

Après délibération, l'Assemblée signale que ce n'est pas son rôle de réguler la concurrence et décide de proposer le vote à main levée pour accorder ou non, l'implantation du panneau : le résultat est le suivant : pour 13 votants :
6 voix contre, 6 abstentions 1 voix pour.

10 – FÊTES DE FIN D 'ANNEE SCOLAIRE 2011

Madame le Maire rappelle le déroulement des fêtes suivantes :
Le 18 juin dès 15 h : fête de l'école du Petit Mont suivie de la kermesse.
Le 26 juin à 17 h 30 : la gala de danse à la salle des fêtes.

Fin de séance à 22 h 15.

Ainsi fait et délibéré audit lieu, les jours, mois et an que ci-dessus./.